

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 21 MARS 2018

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 21 Mars 2018 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. HAGHEBAERT, Mme FEVRIER, Mme CARNEZAT, M. LAVIER, Mme
BEDU, M. SZEWCZYK, Mme DERIEUX, M. PECHER
Adjoints au Maire,
MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, MM. MONCHIERI, FOURNEL,
Mmes COLIN, CARRIAU, BONNARD, SIMON, MM. PATRIGEON,
BOUQUET, RAISONNIER, Mmes DELPHINE, PEYRIDIEU, M. ROLLION,
Mme CALMETTES, M. GABORET,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. ABRAHAM pouvoir à M. DUPATY
Mme GUET pouvoir à Mme BEDU
Mme DEDENON pouvoir à Mme PEYRIDIEU
M. LECLOU pouvoir à M. LAVIER
M. MARCHETTI
Mme BLONDEL

Absent : M. LOUIS

Madame PEYRIDIEU est élue Secrétaire de Séance.

I LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/02/2018 Est approuvé à l'Unanimité

II APPROBATION DE PROJETS DANS LES ECOLES

Le Conseil Municipal approuve le programme des opérations suivantes :

- **la construction d'un nouveau restaurant scolaire sur le site de Viroy**, comportant deux salles de restauration pour un effectif de 200 élèves en élémentaire et 100 élèves en maternelle, pour un coût prévisionnel de travaux de 1.545.000 € HT ;
- **la rénovation, en plusieurs phases, des bâtiments de l'école élémentaire du Clos-Vinot** et la construction d'une chaufferie bois, pour un coût prévisionnel d'environ 2.580.000 € HT, auquel s'ajouteront des prestations supplémentaires éventuelles pour un montant estimé à 257.145 € HT.

(Adopté à l'Unanimité)

III AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT

1°) Une convention de groupement de commandes sera conclue entre la Commune d'Amilly et la Commune de la Selle en Hermoy, pour les travaux de réfection de la rue de Chevrette, dont le coût estimé à 61.685 € HT sera pris en charge à part égale par les deux Communes (Adopté à l'Unanimité)

2°) Il est pris acte de la présentation aux membres du Conseil Municipal du rapport annuel 2017 de la Commission communale pour l'accessibilité (non soumis au vote).

Ce compte-rendu succinct du 21 Mars 2018 est consultable sur le site Internet de la Ville d'Amilly

IV EDUCATION

1°) Il est décidé d'attribuer aux coopératives scolaires les subventions suivantes pour l'organisation de classes de découverte :

- 5.000 € à l'école de Saint-Firmin pour le départ d'une classe à Lans en Vercors avec pour thématique « spéléologie » du 14 au 20 mai,
- 2.600 € à l'école du Clos-Vinot pour le départ de 2 classes à la base de loisirs de Buthiers avec pour thématique « l'astronomie », les 18 et 19 juin,
- 2.277 € à l'Ecole de Viroy pour le départ de 3 classes à Guédelon le 14 avril : visite guidée du site et ateliers de pierre taillée.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Est approuvée l'acquisition d'un test psychométrique pour le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) pour un montant estimé à 1.872,60 € TTC. Une participation financière de 90 € sera sollicitée auprès des autres Communes concernées par l'intervention du psychologue scolaire dans leurs établissements primaires

(Adopté à l'Unanimité)

V PETITE ENFANCE

Est approuvé le renouvellement, avec la Caisse d'Allocations Familiales, du Contrat Enfance Jeunesse pour les actions relatives à la petite enfance, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

(Adopté à l'Unanimité)

VI CULTURE

1°) Le programme des concerts de la saison musicale 2018-2019 est approuvé et les tarifs sont fixés comme suit :

Désignation	Plein tarif	Tarif réduit et groupe	Tarif élèves de l'école de musique d'AMILLY	Tarif Junior jusqu'à 18 ans révolus	Tarif Découverte de 19 ans à 25 ans révolus pour la 1 ^{ère} place achetée	Abonnements		
						3 concerts	5 concerts	7 concert.
07/10/2018 : Leo Van Doeselaar (exclu des abonnements)	10 €	/	gratuit	5 €	8 €	/	/	/
18/11/2018 : Il Caravaggio 16/12/2018 : Jean Tubéry 03/02/2019 : Scherzi Musicali 03/03/2019 : Trio Hantai 24/03/2019 : L'Achéron 28/04/2019 : Quatuor Akilone 19/05/2019 : Ensemble Nevermind	18 €	13 €	gratuit	5 €	8 €	48 €	75 €	98 €

(Adopté à l'Unanimité)

Vente des programmes

1 €

2°) Dans le cadre du Festival de musique de Sully et du Loiret organisé par le Département, la Ville d'Amilly accueillera le dimanche 27 mai prochain, en extérieur sur le site des Tanneries, « le Concert Impromptu » dans un programme de musique classique (Rameau, Debussy et Ravel). Une convention de partenariat sera conclue avec le Département prévoyant notamment la mise à disposition gratuite du lieu de concert et le versement d'une participation financière de la Ville de 3.000 € pour le financement de cet évènement (Adopté à l'Unanimité).

VII FINANCES

Sur proposition de la Comptable publique, est approuvée l'admission en non valeur de produits irrécouvrables, concernant les exercices 2012 à 2016, pour un montant total de 2.855,66 € (Adopté à l'Unanimité)

VIII COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE

Décision du 05/02/2018 : Conclusion d'un marché de Maîtrise d'œuvre pour l'opération suivante :

Opération	Titulaire	Forfait provisoire de rémunération € HT
Construction d'une garderie de Centre Bourg	GA ARCHITECTURE (mandataire solidaire d'un groupement conjoint)	49.580,00 (soit 6,70 % d'un coût prévisionnel de 740.000 € HT)

Décisions des 26/02/2018 : Conclusion d'avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour les opérations suivantes :

Objet	Titulaire	Forfait définitif de rémunération € HT
Travaux d'extension et de réaménagement de l'école maternelle de Saint Firmin des Vignes	QUATRO ARCHITECTURE	35.860,33 (soit 6,83 % du coût estimé à 525.041,50 € HT)
Travaux de réaménagement et d'extension des locaux des services techniques	QUATRO ARCHITECTURE	60.314,82 (soit 7,00 % du coût estimé à 797.354,50 € HT)

MARCHES DE TRAVAUX**Décision du 12/02/2018 : Conclusion du marché de travaux suivant :**

Marché	Titulaire	Montant € HT
Travaux d'entretien et de réfection de voirie et de réseaux divers	SAS TP VAUVELLE	Accord-cadre à bons de commande avec un seuil maximum de 2.000.000 € HT Pour une période de 2 ans renouvelable une fois pour la même durée et le même seuil

Décisions des 02/01, 02/02, 08/02, 09/02, 12/02, 16/02/2018 : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Construction d'un Centre de Loisirs au Domaine de la Pailleterie			
<u>Lot n°01</u> : Maçonnerie – ossature bois – Menuiseries intérieures	REVIL	+ 12.315,50	727.315,50
<u>Lot n°03</u> : Menuiseries extérieures - Serrurerie	SUD METALLERIE	-2.499,12	115.457,52
<u>Lot n°05</u> : Carrelage - Faïence	JMB CARRELAGE	-7.378,30	66.011,59
<u>Lot n°07</u> : Voirie – réseaux divers	TINET TP	+ 3.927,75	152.925,21
<u>Lot n°08</u> : Chauffage – Plomberie - Ventilation - Sanitaires	PREFABRICATION GATINAISE	+ 10.133,54	179.133,54
Travaux de VMC à l'Espace Jean Vilar et remplacement de l'armoire de climatisation du local du Centre technique informatique	LECLERC DESIRE	+ 835,20	175.201,04
Création et entretien de signalisation horizontale	Avenant de transfert du marché au profit de la Société SIGNAUX GIROD OUEST (suite à la dissolution de la Société SIGNAUX GIROD CENTRE LOIRE)		

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES**Décisions des 23/01 et 07/03/2018 : Conclusion des marchés de services suivants :**

Marché	Titulaire	Montant € HT
Contrat de maintenance de l'orgue de l'église Saint Martin	Atelier Bertrand CATTIAUX	Accord-cadre à bons de commande avec un seuil maximum de 22.000 € HT pour une période de 4 ans

<p>Mission d'audit et de conseil en ingénierie fiscale et sociale</p> <p>-Convention 1 : Ingénierie fiscale : Taxe Foncière due par la Ville</p> <p>-Convention 2 : Ingénierie fiscale : Taxe locale sur la publicité extérieure perçue par la Ville</p> <p>-Convention 3 : Ingénierie sociale : charges sociales, taxes, contributions relatives à la masse salariale</p>	<p>Société CTR</p>	<p>Rémunération fixée à 30 % des régularisations et économies réalisées</p> <p>Rémunération fixée à 30 % des recettes supplémentaires générées au titre de l'année 2018, avec un plafond fixé à 25.000 € HT</p> <p>Rémunération fixée à 30 % des régularisations et économies réalisées</p>
---	--------------------	---

Décision du 18/12/2017 : Conclusion d'un avenant au marché de fournitures suivant :

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant	Nouveau montant du marché HT
<p>Fourniture et entretien de mobilier urbain</p>	<p>CDP - MEDIALINE</p>	<p>Prolongation du marché de 24 mois soit jusqu'au 31/12/2019 afin d'être en concordance avec le Règlement local de publicité de l'AME</p>	<p>Pas de modification des recettes publicitaires du titulaire</p>

Décisions des 18/02, 20/02, 28/02, 06/03 et 12/03/2018 : Animations à la médiathèque et saison musicale 2017/2018 – Conclusion de contrats avec les prestataires suivants :

Prestataires	Animation	Date	Montant
<p>Librairie l'Ange Bleu Thierry LEQUENNE</p>	<p>Prix Mangawa</p>	<p>13/03/2018</p>	<p>230 € TTC</p>
<p>Association TROIS PETITS POINTS ET COMPAGNIE</p>	<p>Spectacle « De bouche à oreille – Picoti Picota »</p>	<p>17/03/2018</p>	<p>480 € net</p>
<p>Association NICRI PRODUCTIONS</p>	<p>Lecture musicale</p>	<p>28/09/2018</p>	<p>650 € net</p>
<p>SARL TOUK-TOUK COMPAGNIE</p>	<p>Spectacle « Cello flamenco »</p>	<p>15/06/2018</p>	<p>611,90 € TTC</p>
<p>Association LA TITE COMPAGNIE</p>	<p>Spectacle « Les dents du peigne »</p>	<p>28/04/2018</p>	<p>105,50 € TTC</p>
<p>Association LA TITE COMPAGNIE</p>	<p>Spectacle « Le fantastic Mc Cormick »</p>	<p>05/12/2018</p>	<p>791,25 € TTC</p>

Association 45 TOUR	« Concert dessiné »	21/09/2018	1.380 € net
Association LE DIABOLOBUS	« Le Livre des contes » scénario d'Escape game	04/05/2018	600 € net
Association L'ESCADRON VOLANT DE LA REINE	Concert de la Saison musicale 2017 / 2018	18/03/2018	avenant au contrat : cachet fixé à 6.000 € net (au lieu de 6.336 €)

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision du 19/02/2018 : Conclusion d'une **convention de financement avec la Fondation du Patrimoine** ayant pour objet, dans le cadre du club « Mécènes du Patrimoine du Loiret », de verser à la Commune d'Amilly une **subvention de 1.000 € pour le projet de sauvegarde et de mise en valeur du Moulin Bardin**

Décision du 07/03/2018 : **Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire, pour un montant de 1 950 €, dans le cadre de l'échange scolaire à Nordwalde**, entre une classe de CM1 de l'école des Goths et une classe de la gangolfschule de Nordwalde, prévu du 11 au 14 juin 2018, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Transport en car	3 900 €	Région	1 950 €
		Participation des familles aux frais de transport	862 €
		Autofinancement Ville	1 088 €
TOTAL	3 900 €	TOTAL	3 900 €

DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Décisions du 05/03/2018 : **Dépôt des demandes de Permis de démolir pour les bâtiments communaux suivants** :

- bâtiment situé rue de la Mairie et auparavant affecté au service Communication,
- garage situé au 36 rue Albert Frappin à côté de l'ancienne salle du Bourg réhabilitée en bureaux municipaux.

ASSURANCES

Décision du 09/03/2018 : **Acceptation de l'indemnisation de sinistre** par la SMACL, pour les dommages sur des bâtiments communaux consécutifs à la tempête du 03 janvier 2018, à hauteur d'un montant total de 12.691,20 €.

RENOUVELLEMENT D'ADHESION

Décision du 06/03/2018 : Renouvellement de l'adhésion de la Ville au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret) :
montant de la cotisation pour 2018 : 1.169,35 €.

REGIES COMPTABLES

Décision du 01/03/2018 : A compter du 15 mars 2018, la régie de recettes et la régie d'avances¹ créées pour le centre de loisirs sans hébergement (respectivement le 9 mars 1978 et le 24 juin 1980) sont regroupées avec la régie d'avances des services Education-Périscolaire (créée le 1^{er} mars 2011) pour former la régie de recettes et d'avances « pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement extra scolaire et périscolaire. ». Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à percevoir et à conserver avant reversement au comptable est fixé à **6.500 € ; le montant maximum de l'avance pouvant être consenti au régisseur est fixé à **2.000 €**.**

**Affiché le 23 Mars 2018
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY